

I. LIQUIDATION DE LA TAXE pour l'année (ensemble des établissements)

ou pour la période du _____ au _____ (si début d'activité, cession, cessation ou décès)

Multi secteur Secteur unique

Salaires imposables	N° ligne	Désignation	Codes lignes	Secteur unique ou 1 ^{er} secteur	2 ^e secteur	3 ^e secteur	personnel commun	Total des colonnes de l'ensemble des secteurs
Métropole	01	Base taux normal	A					
	02	Base 1 ^{er} taux majoré	A1					
	03	Base 2 ^e me taux majoré	A2					
	24	Base 3 ^e me taux majoré	A3					
DOM	04	Base taux normal(Guadeloupe, Martinique, Réunion)...	B					
	05	Base taux normal (Guyane, Mayotte)	C					
Métropole	06	A x 4,25 %	D0					
	07	A1 x 4,25 %	D1					
	08	A2 x 9,35 %	D2					
	25	A3 x 15,75 %	D3					
	09	B x 2,95 %	E					
	10	C x 2,55 %	F					
TOTAUX	11	Lignes D0+D1+D2+D3+E+F	G					
	12	Pourcentage d'imposition	H					
	13	Total taxe brute G x H =	I					

II. MESURE D'ALLEGEMENT

14	Franchise (voir notice 2502 NOT-SD) si le montant I de la ligne 13 est inférieure ou égale à 1 200 €, reporter le montant inscrit en I de la ligne 13	J	
15	Décote (si montant I de la ligne 13 est supérieur à 1 200 € mais inférieure ou égale à 2 040 €, calculer (2 040 – montant total inscrit en I de la ligne 13) x ¼)	K	
16	Abattement réservé aux associations, syndicats professionnels et mutuelles (*) (si montant de la ligne 13 – (total J de la ligne 14, ou total K de la ligne 15) < 20 262 € alors porter ce montant, sinon inscrire 20 262 €	L	
17	Taxe nette due : total I de la ligne 13 – (J de la ligne 14 ou K de la ligne 15 + L de la ligne 16)	M	
18	Montant des sommes déjà versées au titre de la période (détail à remplir ci-après)	N	

III. PAIEMENT OU EXCEDENT

26	Montant versé sur une 2502 déjà déposée au titre de la période	T	
27	Remboursement demandé sur une 2502 déposée au titre de la période	U	
20	Montant du versement à acquitter : égal au total (ligne 17 – ligne 18 – ligne 26 + ligne 27) si ce dernier est > 0	P	
21	Excédent de versement : égal au total (ligne 18 – ligne 17 + ligne 26 – ligne 27) si ce dernier est > ou = à 0. Remplir ligne 22 ou 22 bis et/ou la ligne 23	Q	
22	Remboursement demandé (joignez un RIB)	R	
22 bis	Ou demande d'imputation sur échéance future (cocher la case recto)	R	
23	Et/Ou report année suivante sur versement provisionnel 2501	S	

IV. MODALITES DE LIQUIDATION ET DE CALCUL DE LA TAXE

Pour connaître le mode de calcul et de liquidation de la taxe, se reporter au cadre II de la notice 2502-NOT-SD disponible sur impots.gouv.

DETAILS DES SOMMES VERSEES ET DES EXCEDENTS IMPUTES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

MOIS ou TRIMESTRE	Montant du versement provisionnel (***) (et/ou de l'excédent 2014 utilisé en 2015)	MOIS ou TRIMESTRE	Montant du versement provisionnel (et/ou de l'excédent 2014 utilisé en 2015)
Report d'excédent 2014 utilisé en 2015 (**)		Report TOTAL	
janvier-15		juin ou 2 ^e trimestre 2015	
février-15		juillet-15	
mars ou 1 ^{er} trimestre 2015		août-15	
avril-15		septembre ou 3 ^e trimestre 2015	
mai-15		octobre-15	
TOTAL		novembre-15	
Total des versements 2015 : à reporter en case N			

(*) Prévu à l'article 1679 A du CGI. Cf notice 2502 NOT-SD § II C-4.

(**) Ce report d'excédent correspond au total des lignes B des formulaires 2501.

(***) Ce versement correspond à la ligne C de l'imprimé 2501.

Indiquez ci-après votre nouvelle adresse en cas de changement depuis votre dernier versement :